



Indemnités d'occupation

Par Cecilia

Bonjour,

Mon ex conjoint me réclame des indemnités d'occupation suite à la vente de notre appartement.

Les faits :

- Nous étions pacsés non mariés
- Achat de l'appartement en indivision
- séparation puis rupture de pacs
- départ de mon ex conjoint du logement
- refus de mon ex conjoint de me rendre les clés du logement
- vente du logement

Est-ce-que dans un cas où mon ex conjoint refuse de me rendre les clés du logement et y a donc accès à sa guise en mon absence il peut me réclamer des indemnités d'occupation maintenant que la vente est faite et qu'aucune valeur locative n'a été établie avant la vente ?

Merci de votre réponse